



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

La Ministre

Paris, le

17 MAI 2018

Objet : Mission d'évaluation du plan en faveur de l'entrepreneuriat étudiant.

Les politiques en faveur de l'entrepreneuriat étudiant répondent à deux objectifs complémentaires. D'une part, elles visent à sensibiliser une proportion importante de chaque génération aux compétences idoines, afin de faire émerger et de diffuser une véritable culture entrepreneuriale. D'autre part, ces politiques œuvrent à stimuler, à faciliter et à accompagner la création d'entreprises par des étudiants. Les exemples étrangers démontrent en effet que l'entrepreneuriat des étudiants constitue un vecteur d'innovation de tout premier ordre, avec notamment la création de groupes d'envergure mondiale par des étudiants.

Un plan en faveur de l'entrepreneuriat étudiant a été lancé en 2013 afin de pallier le déficit de culture entrepreneuriale et le manque de formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat des jeunes en France. Il est structuré autour de quatre grandes mesures : la constitution de 29 pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE), des actions de formation à l'entrepreneuriat et à l'innovation, la création du statut national étudiant-entrepreneur (SNEE) et l'accompagnement de projets sélectionnés à travers le prix PEPITE. Ces actions sont mises en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation avec l'appui du coordonnateur national des PEPITE, et associent de nombreux opérateurs publics et privés (Caisse des dépôts, FNEGÉ, etc.).

La sensibilisation à l'entrepreneuriat et l'accompagnement des étudiants dans la concrétisation de leurs projets constituent des axes prioritaires pour le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ils concourront en effet à renforcer la position de la France dans la course à l'innovation, et à mieux préparer nos jeunes à l'évolution des métiers et des compétences. Dans cette perspective, je souhaite que vous établissiez un bilan de la mise en œuvre de chacun des quatre volets du plan en faveur de l'entrepreneuriat étudiant.

Jean-Richard Cytermann
Chef de service de l'inspection générale
de l'administration de l'éducation nationale et
de la recherche

Albert Meige,
Fondateur et CEO de Presans

En particulier, vous conduirez une analyse quantitative et qualitative de l'efficacité du dispositif, tant au niveau global qu'au niveau des différents pôles PEPITE, sur lesquels vous porterez un jugement comparé. Vous proposerez toute évolution de la gouvernance qui vous paraîtrait utile, en vue notamment de la pérennisation du dispositif après une phase de lancement. Vous préciserez ce que devraient être les rôles et les responsabilités de chacun, afin de garantir un pilotage efficace du dispositif tout en prenant en compte les spécificités locales.

Vous étudierez les outils de *reporting* actuellement disponibles et analyserez les évolutions nécessaires.

Par ailleurs, vous établirez une cartographie des financements mobilisés dans le cadre du dispositif PEPITE et analyserez l'effet de levier que les moyens consentis par le ministère ont sur les autres sources de financement. Vous évaluerez l'adéquation des moyens alloués aux objectifs poursuivis et aux résultats obtenus, pour les différents volets du dispositif.

Enfin, vous recenserez les autres actions nationales ou régionales, publiques ou privées, en faveur de l'entrepreneuriat étudiant et évaluerez leur complémentarité avec celles portées par le ministère. Vous identifierez toute bonne pratique qui vous paraîtrait pouvoir être généralisée, en particulier s'agissant de la formation à l'entrepreneuriat et de la reconnaissance de l'entrepreneuriat dans les cursus. Vous procéderez également à des comparaisons internationales.

Vous pourrez vous appuyer sur la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et sur la direction générale de la recherche et de l'innovation, ainsi que sur l'ensemble des opérateurs et acteurs compétents. Vous me remettrez votre rapport sous trois mois.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Frédérique VIDAL